

DELIBERATION N° CR 63-12**DU 27 SEPTEMBRE 2012**

DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES AGENTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU** Le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
- VU** La délibération CR n°20-89 du 25 Avril 1989 relative à la prime régionale
- VU** La délibération CR n°17-92 du 28 avril 1992 relative aux compléments de rémunération des agents de la filière technique
- VU** La délibération CR n°06-97 du 27 juin 1997 relative aux diverses dispositions concernant la gestion du personnel
- VU** La délibération CR n°14-98 du 23 avril 1998 relative aux diverses dispositions concernant la gestion du personnel
- VU** La délibération CR n°69-98 du 04 décembre 1998 relative aux diverses dispositions concernant la gestion du personnel
- VU** La délibération CR n°07-99 du 25 mars 1999 relative aux diverses dispositions concernant les moyens de l'institution régionale
- VU** La délibération CR n°44-99 du 14 octobre 1999 relative aux diverses dispositions concernant les moyens de l'institution régionale
- VU** La délibération CR n°35-00 du 29 juin 2000 relative aux diverses dispositions concernant les moyens de l'institution régionale
- VU** La délibération CR n°14-01 du 05 avril 2001 relative à la gestion des personnels
- VU** La délibération CR n°39-01 du 28 juin 2001 relative aux diverses dispositions concernant la gestion des ressources humaines de l'institution régionale
- VU** La délibération CR n°70-01 du 13 décembre 2001 concernant aux diverses mesures relatives aux personnels
- VU** La délibération CR n°11-02 du 27 juin 2002 relative aux diverses dispositions concernant la gestion des ressources humaines
- VU** La délibération CR n°40-02 du 18 décembre 2002 relative au régime indemnitaire
- VU** La délibération CR n°53-06 du 17 mai 2006 relative aux diverses dispositions relative aux ressources humaines
- VU** La délibération CR n°27-07 du 14 Février 2007 portant diverses dispositions relatives aux ressources humaines
- VU** La délibération CR n°134-07 du 16 novembre 2007 portant diverses dispositions relatives aux ressources humaines
- VU** La délibération CR n°72-08 du 26 Juin 2008 portant diverses dispositions relatives aux ressources humaines
- VU** La délibération CR n°20-09 du 12 février 2009 portant diverses dispositions relatives aux ressources humaines
- VU** La délibération CR n°57-11 du 24 juin 2011 portant diverses dispositions relatives aux ressources humaines
- VU** La délibération CR n°108-11 du 17 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives aux ressources humaines
- VU** La délibération CR n°33-10 du 17 juin 2012 relatives au Règlement Budgétaire et Financier.
- VU** Le budget de la Région Ile de France pour 2012 ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale



VU L'avis du comité technique paritaire en date du 27 Juin 2012

VU Le rapport CR 63-12 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de revaloriser l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) versée aux agents titulaires des lycées. A compter du 1^{er} octobre 2012, le coefficient de l'IAT est fixé à 6,5 pour les agents des lycées non encadrant et à 8 pour les agents des lycées exerçant des fonctions d'encadrement.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 932.

Article 2 :

Décide que le coefficient maximum de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) qui pourra être appliqué aux agents des lycées est fixé à 8.

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 28 SEP. 2012**

JEAN-PAUL HUCHON

**Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France**

